

Rapport du préavis 101-2016

Indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021

La commission traitant du préavis mentionné en titre s'est réunie le mardi 26 avril à 19h00.

Étaient présent-e-s : Mmes Elodie Golaz Grilli, Carole De Col, Verena Berseth, Neet Sarqueda Conchita ainsi que MM. Michele Scala, Kocher Jonas, Silvio Torriani et Vita Vito, Président rapporteur.

La Municipalité n'était pas représentée tel que indiqué à la page 3 du préavis.

Il a été traité tous les points relatifs aux jetons de présence, indemnités et jetons pour les votations-élections.

Trois objets ont été particulièrement discutés, et ont apporté des modifications à la conclusion du préavis tel que proposé.

1. Observateurs

- Clarifier le rôle de l'observateur, et établir une instruction écrite établissant clairement leurs tâches, leurs devoirs et leurs droits.
- Le nombre d'observateurs est limité à ~~max. 2~~¹ (désignés) par parti candidat aux élections communales, et votations.
- Un défraiement forfaitaire de frs 50.—est proposé. (5 voix pour, 3 voix contre)
- Les éventuels observateurs dépassant le quota par parti, ou hors parti ne sont pas défrayés.

2. Etablissement des rapports des la COFIN

- Chaque rapport représente la synthèse de la présentation des comptes et du budget des 7 dicastères. Cela doit être réévalué.
- Il a été décidé un montant de frs 500.—pour le rapport de budget (unanimité)
- Il a été décidé un montant de frs 500.—pour le rapport des comptes (unanimité)

3. Jetons de présence pour les conseillers communaux.

- Le débat a été bien argumenté par les différents membres de la commission.
- Le status quo est proposé. (4voix pour, 3 voix contre,1 abstention)

4. Tous les autres sujets

- -Le status quo est proposé. (unanimité)

CONCLUSIONS AMENDÉES - LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Sur proposition du Bureau du Conseil communal,

Après avoir ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Que les jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés comme suit pour la législature du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021.

Jetons de présence :

- Président du Conseil : fr. 60.-- par séance
- Conseillers communaux : fr. 40.-- par séance
- Président de commission : fr. 60.-- par séance
- Commissaires : fr. 50.-- par séance
- Établissement rapport : fr. 200.-- le rapport,
- Établissement du rapport final de la commission de gestion : fr. 500.- le rapport
- Établissement de compte rendu : fr. 50.-- le rapport.
- **Etablissement des rapports finaux de la commission des finances, CHF 500.- pour les comptes et CHF 500.- pour le budget** ✓

Indemnités :

- Président du Conseil : fr. 6'000.-- par année, brut
- Secrétaire du Conseil : 25% cl 11 à 15, classifiée en classe 12-13, collocation 12 de l'échelle de traitement du personnel communal (fr. 76'805.-- en 2010 à 100%) par année, brut. Augmentation annuelle par annuités et indexation au coût de la vie selon le même système que le personnel communal
- Frais de la secrétaire du Conseil communal : remboursement après accord du Bureau et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal
- Secrétaire suppléante : fr. 35.-- de l'heure
- Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h-17h30 : fr. 50.-- par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)
- Scrutateurs Bureau : fr. 180.-- par année
- Huissier : fr. 2'200.-- par année, brut
- Huissier suppléant : fr. 35.-- de l'heure
- Frais de baby-sitting : selon tarif de la Croix Rouge augmenté de 1h pour le déplacement.

Jetons de présence votations-élections :

- Bureau de vote : fr. 25.-- de l'heure
- Scrutateurs, dépouillements élections : fr. 25.-- de l'heure.
- ~~Observateurs : CHF 50.- forfaitaires pour la journée, au maximum deux par parti.~~

Les commissaires :

Carole De Col



Elodie Golaz Grilli



Verena Berseth



exausée.
Neet-Sarqueda Conchita

Michele Scala



Kocher Jonas

Silvio Torriani



Vito Vita
Président-Rapporteur